

Rapport sur la situation financière de la Ville d'Otterburn Park Exercice clos le 31 décembre 2000

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Vous me permettez d'abord de remercier les citoyennes et les citoyens d'Otterburn Park pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, ainsi qu'aux membres de mon équipe, lors de l'élection du 4 novembre. Pas moins de 45 % de la population a exercé son droit de vote et l'appui massif que nous avons obtenu, dans chacun des quartiers de la ville, nous stimule grandement à amorcer la réalisation de notre plan d'action.

Ce plan deviendra un outil de référence important pour l'ensemble de notre fonction publique municipale et nous sommes convaincus que sa réalisation améliorera votre qualité de vie. Je désire également souligner que le respect de la capacité de payer des contribuables est indissociable de ce plan d'action.

Conformément à la Loi, je suis très heureux de vous présenter la situation financière de la Ville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000. En plus des états financiers vérifiés par monsieur Benoît Dubord, c.a., ce rapport donne des indications concernant les orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations.

Excédent des revenus sur les dépenses

Je suis extrêmement fier de vous annoncer que l'exercice financier, clos le 31 décembre 2000, s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 244 000 \$. Ce résultat provient notamment de l'obtention d'une allocation supplémentaire de 110 000 \$ liée à la crise du verglas, du remboursement des surplus des organismes para-municipaux de 97 000 \$ et de la réduction de notre contribution au fonds spécial du gouvernement de 51 000 \$.

En cours d'exercice, la Ville a transféré une somme de 181 862 \$ au fonds général portant ainsi le montant des surplus affectés à 401 151 \$. Les surplus non affectés s'élevaient à 587 139 \$.

Diminution de la dette

Je suis particulièrement heureux de vous annoncer, au nom des membres du Conseil, que le dernier exercice financier nous a permis de diminuer notre dette collective de 533 249 \$.

Au cours des dernières années, j'ai consacré des énergies importantes à la diminution de notre dette brute qui, au 31 décembre 2000, s'élevait à 11 824 930 \$. Cette dette est en baisse de près de deux millions de \$ depuis les deux dernières années.

Lors du dernier exercice financier, la Ville a notamment remboursé, à même son surplus de l'an 2000, tous les engagements effectués à son fonds de roulement, ce qui représente une somme de plus de 416 000 \$. Actuellement notre dette représente 4,2 % de notre évaluation imposable.

Un contexte difficile

Comme vous le savez, c'est dans un contexte particulièrement difficile que nous cherchons à maintenir l'équilibre entre la qualité des services offerts et le respect de la capacité de payer des contribuables.

Mentionnons d'abord que le gouvernement du Québec a procédé, entre 1998 et 2000, à des ponctions de l'ordre de 608 000 \$. Il a également accaparé nos revenus de compensation de la TGE (la taxe sur le gaz et l'électricité) qui étaient de 280 000 \$ en 2001. Ce manque à gagner est l'équivalent de 0,10 \$ de taxe foncière, par tranche de 100 \$ d'évaluation, pour une résidence de 100 000 \$.

Le pacte fiscal négocié avec le gouvernement permettra d'atténuer quelque peu les manques à gagner générés par ces décisions gouvernementales. En effet, le gouvernement paiera une plus grande part des en-lieux de taxes qu'il verse aux municipalités dans lesquelles il est propriétaire d'immeubles scolaires et de santé. D'ici cinq ans, sa contribution passera de 33,5 % à 69 % de la valeur des taxes foncières sur les établissements d'enseignement. En 2001, le pacte fiscal a généré des revenus supplémentaires de 8 059 \$ portant la contribution totale du gouvernement 170 107 \$.

La CMM (Communauté métropolitaine de Montréal) nous a coûté quelque 65 000 \$ en 2001 et on devra faire face à une augmentation substantielle des coûts pour les années à venir. Nous continuons de croire que la facture de la CMM devrait être moindre pour les contribuables des deuxièmes couronnes et nous veillerons à ce que la CMM ne vienne pas mettre en péril la santé financière de notre ville.

Comme on peut le constater le contexte budgétaire de la prochaine année ne sera pas facile, nous devons également composer avec une augmentation de notre cotisation à la CITVR et avec une augmentation des primes d'assurances générales de la ville. Finalement, notre cotisation à la Régie de police risque d'être plus élevée que prévue.

Un surplus anticipé pour 2001

Nous estimons pouvoir terminer l'exercice financier 2001 avec un surplus net de quelque 60 000 \$ ce qui représente un peu moins de 1 % du budget de dépenses, de 6 560 449 \$, adopté en début d'exercice.

Au chapitre des immobilisations nous avons adopté un règlement d'emprunt totalisant des dépenses de l'ordre de 262 976 \$.

Ce règlement E 420, concerne le réaménagement de la caserne de pompiers et du poste de police et l'achat d'un tracteur et d'une souffleuse pour le Service des travaux publics.

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2001, 2002 et 2003 est de l'ordre de 3 977 601 \$ et la très grande majorité de ces investissements seront financés par des emprunts à long terme. Ces prévisions tiennent compte des remboursements de capital prévu à notre service de la dette, ce qui maintiendra le fardeau fiscal des contribuables à un niveau acceptable tout en préservant la qualité des services offerts à la population. Chacun des projets sera jugé au mérite et sera réalisé selon les disponibilités budgétaires.

Chères concitoyennes et chers concitoyens, telle était la situation financière de la ville en date du 31 décembre 2000.

Conformément à la Loi, je désire également vous informer des traitements qui sont versés aux élus municipaux. Le salaire du maire est de 14 782 \$ par année, plus une allocation de dépenses de 7 391 \$, et celui des conseillers est de 4 927 \$ par année, plus une allocation de dépenses de 2 464 \$. Ces salaires sont versés conformément au règlement 384-1 et ils ont augmenté d'à peine 5,6 % au cours des quatre dernières années.

En terminant, c'est avec plaisir que je vous donne à nouveau rendez-vous, le 17 décembre prochain, alors que votre conseil municipal adoptera le budget des dépenses et des revenus de l'exercice financier 2002. Tel que nous l'avons annoncé en campagne électorale, ce budget comportera un gel du compte de taxes, évidemment pour tout immeuble dont la valeur foncière n'a pas augmenté. Chacune des dépenses prévues contribuera, le plus directement possible, à votre mieux-être et à celui des membres de votre famille.

Permettez-moi aussi de me joindre à la population d'Otterburn Park pour remercier les membres du dernier Conseil municipal de leurs efforts. Au nom de mes collègues du Conseil, Jacques Huppertz, Nadine Bourgeois, Jacques Deschênes, André Morisset, Marie-Claude Lavoie et Derek Fontaine, je vous invite, tous, à être fiers de votre ville et à contribuer activement à son développement et à son rayonnement.

Merci de votre attention.

Guy Dubé, Adm.A.
Maire de la Ville d'Otterburn Park